



Création de deux nouveaux Parcs Relais en Seine-et-Marne

Le Conseil du STIF a adopté la création de deux nouveaux Parc Relais à Nanteuil-Saâcy et Verneuil-l'Étang. Aménagés à proximité immédiate d'une gare, ces équipements ont vocation à faciliter l'accès des voyageurs au réseau ferré et favorisent l'intermodalité.

- Des équipements intégrés dans des environnements urbains peu denses pour favoriser l'utilisation des transports en commun

Les Parcs Relais s'adressent en premier lieu aux voyageurs effectuant des trajets réguliers de longue distance entre leur domicile et leur lieu de travail, en train. Ils contribuent ainsi à faciliter le stationnement des voyageurs venant à la gare en voiture n'ayant d'autres possibilités pour rejoindre facilement le réseau ferré.

Ces espaces sécurisés sont majoritairement déployés en Grande couronne avec un haut niveau de qualité service pour les usagers, conforme au label régional, garantissant aux abonnés de disposer quotidiennement d'une place. L'accès à ces équipements se fait avec la carte Navigo qui devient le support des abonnements Transport en Commun et Parcs Relais.

- Création de deux équipements: un Parc Relais de 400 places à Nanteuil-Saâcy et de 360 places à Verneuil-l'Étang

La gare de Nanteuil-Saâcy est la dernière gare francilienne de la ligne Paris Est - Château Thierry (P). Pour s'y rendre, 60% des usagers utilisent leur voiture. Depuis 2009, la ville de Saâcy-sur-Marne a engagé une démarche partenariale avec plusieurs acteurs locaux pour améliorer la qualité de service en gare.

Dans ce contexte, un Parc Relais de 400 places va être créé pour faciliter l'accès à la gare par les automobilistes dont 8 places seront réservées aux personnes à mobilité réduite mais aussi des places réservées aux covoitureurs et aux véhicules électriques. Le coût de cette opération est de 2, 573 M€.

La gare de Verneuil-l'Étang est desservi également par la ligne Paris Est - Provins (P). 54% des usagers utilisent leur voiture particulière pour s'y rendre. Un Parc Relais de 360 places va donc être créé, comprenant également des places réservées aux PMR, aux covoitureurs et aux véhicules électriques, pour un coût de 2,3 M€.

Dans le cadre de la mise en œuvre de ces parcs relais, le Conseil du STIF a voté l'allocation à la SNCF, maître d'ouvrage, de deux subventions pour la réalisation de ces opérations :

- 1,80 M€ pour le Parc Relais de Nanteuil-Saâcy
- 1,82 M€ pour le Parc Relais de Verneuil-l'Étang